

Ouverture des magasins le dimanche

L'ouverture générale des magasins de l'agglomération urbaine le dimanche, toute la journée, a été autorisée à l'occasion de quelques manifestations annuelles; Salon de l'Automobile, etc. En revanche, dans la plupart des autres cas, le Département refuse de faire droit aux requêtes tendant à obtenir des autorisations de cette espèce, collectives ou individuelles.

Il est à signaler que le Département a fait une pressante démarche auprès du Département fédéral des chemins de fer pour que les deux magasins de coiffure et d'articles photographiques de la gare de Cornavin, autorisés à rester ouverts le dimanche, soient soumis au droit commun, c'est-à-dire aux dispositions de la loi sur le repos hebdomadaire.

Le Département a obtenu gain de cause. A partir du 1^{er} janvier 1935, ces deux magasins devront être fermés les dimanches et jours fériés.

Loi fédérale sur le repos hebdomadaire du 31 septembre 1931

Cette loi entrera en vigueur dans le canton de Genève le 1^{er} janvier 1935. Elle abroge et remplace toutes dispositions cantonales sur le repos hebdomadaire; par contre, les dispositions cantonales sur la durée du travail, la fermeture des établissements et magasins et la faculté de travailler le dimanche et les jours fériés demeurent réservées. En date du 22 décembre 1934, le Conseil d'Etat a pris un arrêté déterminant les dispositions cantonales qui — en vertu de ce qui précède — demeurent en vigueur malgré la loi fédérale.

Durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles

En application de l'ordonnance du Conseil fédéral du 4 décembre 1933, le Département du commerce et de l'industrie a été chargé de procéder à la vérification, au siège de l'entreprise, des carnets de contrôle des conducteurs de véhicules à moteur employés dans les industries soumises à la loi fédérale sur les fabriques et éventuellement de dresser contravention. Toutes autres opérations de contrôle restent dans la compétence du Département de justice et police (arrêté du Conseil d'Etat du 18 juillet 1934).

Bureaux de statistique et de recensement**A. RECENSEMENT**

Les opérations du recensement cantonal commencées dans les premiers jours de janvier ont été terminées fin septembre et ont été suivies sitôt après d'un second recensement intercalaire pour déterminer les changements survenus chez les locataires depuis le premier passage des agents.

63.095 bulletins de ménage et 19.335 bulletins professionnels ont été révisés ou établis sur place. Au cours des opérations du recensement, il a été relevé 7.850 infractions à des prescriptions légales ou réglementaires qui ont été signalées, au fur et à mesure, aux administrations respectives. En outre, 83.770 renseignements ont été transmis au service de l'impôt, au rôle électoral, au service des apprentissages, aux municipalités, etc.

Les recherches d'adresses, les enquêtes et les renseignements demandés au recensement soit verbalement ou par correspondance se sont élevés, pour l'exercice 1934, à 53.917.

Pour le Département des finances, nous avons mis à sa disposition la totalité de nos bulletins de ménage.

Dans 703 cas, nous avons été dans l'obligation d'infliger des pénalités pour omission ou retard dans l'envoi de déclarations de locataires ou sous-locataires et une somme de fr. 11.167,60 a été versée à la caisse de l'Etat, y compris les taxes de renseignements.

B. STATISTIQUE

*Population du canton de Genève*¹

La population du canton de Genève en 1934, soit 177.497 habitants, est en diminution de 434 personnes sur celle de 1933; elle se répartit de la manière suivante:

	1933	1934	Différence
Genevois	62.905	63.705	+ 800
Confédérés	74.820	75.501	+ 681
Français	16.621	15.842	— 779
Italiens	12.967	12.629	— 338
Allemands	3.512	3.141	— 371
Autres pays	7.106	6.679	— 427
Totaux	177.931	177.497	— 434

Si l'effectif des habitants a diminué, celui des ménages a progressé par contre de 384 unités. Il faut en attribuer la cause au fait déjà signalé que nombre de personnes domiciliées jusqu'ici en pension ou dans une famille préfèrent maintenant avoir un appartement distinct et indépendant.

Suivant la division territoriale, des modifications assez sensibles, en plus ou en moins, sont constatées, conséquence d'un déplacement intense qui a atteint en 1934 le chiffre le plus élevé connu à ce jour en tant que déménagements et emménagements.

L'augmentation de la population suisse qui est due, pour les Genevois, au fait des naturalisations et, pour les Confédérés, à une immigra-

¹ Voir tableau page 154.

tion toujours plus accentuée, n'a pas compensé cette année la diminution des étrangers. Cet état de chose n'est d'ailleurs pas spécial à l'année 1934. Il est intéressant de comparer, à vingt ans d'intervalle, les effectifs des trois groupes de population genevoise, confédérée et étrangère. Ces groupes se sont modifiés d'une façon profonde; les proportions sont aujourd'hui toutes différentes de ce qu'elles étaient en 1914:

Proportion pour 1.000 habitants

	1914	1934
Population genevoise	316	359
» confédérée	271	425
» étrangère	413	216
	1.000	1.000

Le canton de Genève est proportionnellement celui de la Suisse dont les ressortissants domiciliés dans d'autres cantons sont en moindre nombre, tandis que c'est le cas inverse pour les ressortissants d'autres cantons domiciliés sur notre territoire.

Alors que l'immigration confédérée déverse annuellement dans notre cité depuis 1914 un flot d'habitants, la population étrangère fléchit d'année en année, faute d'équilibre entre les arrivées et les départs, les naissances et les décès. Pour en donner une idée, rappelons qu'après avoir dépassé le chiffre de 70.000 habitants en 1914, les étrangers domiciliés à Genève ne sont plus maintenant que 38.000; leur effectif est revenu à celui d'il y a plus de 50 ans, soit vers 1880-1881.

Voici les diminutions d'habitants pour nos trois principales colonies d'étrangers, au cours de ces deux dernières décades:

	1914	1934	Différence
Population française	36.728	15.842	— 20.886
» italienne	20.796	12.629	— 8.167
» allemande	5.764	3.141	— 2.623
» d'autres pays	7.687	6.679	— 1.008
Totaux	70.975	38.291	— 32.684

STATISTIQUE DES LOYERS POUR LES APPARTEMENTS OCCUPÉS DE 3 ET 4 PIÈCES (CUISINE COMPRISE) DANS L'AGGLOMÉRATION GENEVOISE EN 1934.

Comme ces dernières années, l'enquête a porté sur deux catégories de logements; la première concerne les *appartements dits « anciens »*, situés dans les bâtiments antérieurs à 1918 et la seconde les appartements « *nouveaux* » situés dans les immeubles construits postérieurement à cette date.

Première catégorie : logements anciens

Tous les appartements occupés servant à l'habitation ont été pris en considération, y compris ceux de dernier choix, ce dont il faut tenir compte dans l'exposé des prix moyens ci-après, comparés à ceux de 1932 et 1933.

Prix moyens des 3 et 4 pièces en francs

	3 pièces:			4 pièces:		
	1932 Fr.	1933 Fr.	1934 Fr.	1932 Fr.	1933 Fr.	1934 Fr.
Agglomération	741	735	727	1.028	1021.	1.003

Le mouvement de baisse déclanché en 1932 et 1933 s'est encore accentué en 1934. La diminution du prix des loyers se manifeste dans tous les arrondissements; elle a atteint en 2 ans 14 points en moyenne pour les logements de 3 pièces et 25 points pour les 4 pièces. Cette différence est due au fait que les petits appartements sont toujours plus demandés que les grands.

Ce recul du prix moyen provient de l'abondance des appartements vacants. La pléthore de pièces à louer a déterminé nombre de propriétaires de constructions anciennes à entreprendre la transformation et le rajeunissement de leurs immeubles dans le but d'enrayer les départs.

Deuxième catégorie : logements nouveaux

Pour cette catégorie, les prix moyens diffèrent sensiblement d'un arrondissement à l'autre, en raison de l'apport de logements économiques créés par les pouvoirs publics ce qui a eu pour effet de diminuer le prix moyen, alors qu'ailleurs la construction de quelques bâtiments de luxe a agi inversement sur le prix de location.

Prix moyen des 3 et 4 pièces en francs

	3 pièces:			4 pièces:		
	1932 Fr.	1933 Fr.	1934 Fr.	1932 Fr.	1933 Fr.	1934 Fr.
Agglomération	1.184	1.164	1.123	1.589	1.557	1.499

La baisse des prix, qui est sensible, atteint en moyenne pour l'agglomération 61 points pour les 3 pièces et 90 points pour les 4 pièces. Elle résulte du grand nombre de logements vacants dans certains immeubles dont la construction remonte déjà à plusieurs années et qui ne possèdent pas les mêmes avantages de confort que la bâtisse édifiée en 1933-1934.

Le fléchissement notable du coût des matériaux influe également sur les loyers en ce sens que les normes de location sont moins élevées que précédemment, mettant ainsi les logements de construction récente dans une situation privilégiée par rapport aux immeubles neufs d'après-guerre.

Totalité des logements

Les prix moyens de la totalité des logements, anciens et nouveaux, sont naturellement influencés par l'appoint toujours plus important des appartements nouveaux occupés lesquels ont passé (3 et 4 pièces réunis) de 4.585 en 1932 à 5.487 en 1933 pour atteindre le chiffre de 6.259 en 1934. L'effectif des logements nouveaux loués représentait le 19% de l'occupation totale en 1932; cette proportion est montée à 25% en 1934.

Pour les motifs précités, il ne faudrait pas tirer des conclusions trop absolues des chiffres ci-après qui ne sont donnés pour l'ensemble qu'à titre d'éléments de statistique et de comparaison:

Prix moyens des 3 et 4 pièces en francs

	3 pièces:			4 pièces:		
	1932 Fr.	1933 Fr.	1934 Fr.	1932 Fr.	1933 Fr.	1934 Fr.
Agglomération	826	837	837	1.131	1.127	1.114

Statistique des logements vacants dans l'agglomération pour l'année 1934

Il résulte du relevé des appartements vacants effectué dans le premier semestre de l'année que les vacances se sont intensifiées comparativement à 1933, dans la proportion de plus d'un tiers (36,9%).

Le nombre total des logements vacants et disponibles qui en 1933 était de 3.272 — a passé en 1934 à 4.481 — soit une augmentation de 1.209.

Pour les quatre derniers exercices, voici quelle a été l'importance des vacances dans le marché du logement:

Années	Totalité des appartements vacants:
1931	1.155 dont 639 en construction
1932	2.679 » 1.472 »
1933	3.272 » 764 »
1934	4.481 » 578 »

Il est certain que le nombre élevé des appartements à louer en 1934 dépasse de beaucoup les besoins d'une population composée de 46.000 ménages; du chiffre de ces vacances on peut en déduire que la majorité des emménagements s'effectuent au profit de la construction récente, tandis que les immeubles anciens ou très anciens souffrent d'une pénurie de locataires.

N. B. — Divers tableaux récapitulatifs concernant la population, le mouvement démographique de la population, la répartition des électeurs, des appartements vacants et du rendement du vignoble genevois peuvent être consultés au Bureau cantonal de statistique.

TABLEAU DE LA POPULATION DU CANTON DE GENÈVE EN 1934

Communes	Genevois	Confédérés	Etrangers	Totaux	Nombre de ménages
Arrond ^t Cité	14.459	20.848	10.635	45.942	15.758
» Plainpalais	12.697	16.196	8.714	37.607	13.022
» Eaux-Vives	7.675	7.695	6.132	21.502	7.527
» Petit-Saconnex	7.923	10.508	3.526	21.957	7.211
1. Ville de Genève (totaux)	42.754	55.247	29.007	127.008	43.518
2. Carouge	2.943	3.375	2.029	8.347	2.773
3. Chêne-Bougeries	1.385	1.355	853	3.593	942
4. Lancy	2.210	1.937	886	5.033	1.380
5. Vernier	1.309	1.320	497	3.126	923
Agglomération urbaine	50.601	63.234	33.272	147.107	49.536
6. Aire-la-Ville	109	35	16	160	48
7. Anières	171	166	60	397	131
8. Avully	150	146	33	329	85
9. Avusy	192	130	57	379	111
10. Bardonnex	361	179	141	681	205
11. Bellevue	218	325	107	650	156
12. Bernex	674	338	132	1.144	281
13. Cartigny	215	136	27	378	104
14. Céligny	101	260	52	413	120
15. Chancy	124	126	31	281	75
16. Chêne-Bourg	872	822	483	2.177	727
17. Choulex	252	175	64	491	129
18. Collèx-Bossy	182	219	62	463	120
19. Collonge-Bellerive	747	469	292	1.508	432
20. Cologny	440	430	192	1.062	257
21. Confignon	235	167	56	458	135
22. Corsier	163	120	53	336	98
23. Dardagny	282	344	111	737	189
24. Genthod	211	327	76	614	175
25. Gy	55	96	5	156	35
26. Hermance	245	83	67	395	119
27. Jussy	250	346	58	654	159
28. Laconnex	102	79	23	204	58
29. Meinier	226	188	77	491	113
30. Meyrin	623	918	322	1.863	483
31. Onex	398	288	131	817	227
32. Perly-Certoux	180	153	62	395	97
33. Plan-les-Ouates	771	462	251	1.484	424
34. Pregny	321	508	133	962	291
35. Presinge	81	114	58	253	67
36. Puplinge	132	92	36	260	74
37. Russin	120	113	25	258	64
38. Grand-Saconnex	496	524	216	1.236	322
39. Satigny	520	648	275	1.443	357
40. Soral	180	53	28	261	71
41. Thônex	541	492	233	1.266	370
42. Troinex	301	200	164	665	182
43. Vandœuvres	320	387	108	815	208
44. Versoix	739	1.137	415	2.291	614
45. Veyrier	804	472	287	1.563	403
Communes rurales	13.104	12.267	5.019	30.390	8.316
Agglomération	50.601	63.234	33.272	147.107	49.536
Total du canton 1934	63.705	75.501	38.291	177.497	57.852
Total du canton 1933	62.905	74.820	40.206	177.931	57.468
Différence	+800	+681	-1.915	-434	+384

NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS DANS LE CANTON DE GENÈVE
 EN 1934 D'APRÈS LES BULLETINS D'ÉTAT CIVIL FOURNIS
 PAR MM. LES OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

	Mariages	Naissances vivantes			Morts-nés			Décès				
		Masc.	Fém.	Total	M.	F.	Total	Masc.	Fém.	Inconnu		Total
1. Ville de Genève	1245	859	822	1681	26	15	41	841	906	3	—	1750
2. Carouge	97	16	16	32	—	1	1	27	33	—	—	60
3. Chêne-Bougeries	19	20	32	52	—	—	—	16	16	—	—	32
4. Lancy	19	11	7	18	—	—	—	15	12	—	—	27
5. Vernier	25	1	2	3	—	—	—	22	7	—	1	30
Total agglomération	1405	907	879	1786	26	16	42	921	974	3	1	1899
6. Aire-la-Ville	—	1	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1
7. Anières	7	1	1	2	—	—	—	3	2	—	—	5
8. Avully	4	—	—	—	—	—	—	3	3	—	—	6
9. Avusy	1	1	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
10. Bardonnex	7	—	1	1	—	—	—	3	—	—	—	3
11. Bellevue	11	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
12. Bernex	10	6	1	7	—	—	—	11	11	—	—	22
13. Cartigny	4	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
14. Céligny	1	1	—	1	—	—	—	1	2	—	—	3
15. Chancy	3	2	—	2	—	—	—	4	2	—	—	6
16. Chêne-Bourg	19	4	—	4	—	—	—	9	17	—	—	26
17. Choulex	2	1	—	1	1	1	—	3	4	—	—	7
18. Collex-Bossy	3	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
19. Collonge-Bellerive	11	1	1	2	—	—	—	5	8	—	—	13
20. Cologny	9	4	1	5	—	—	—	2	2	—	—	4
21. Confignon	1	2	—	2	—	—	—	2	—	—	—	2
22. Corsier	2	1	—	1	—	—	—	2	3	—	—	5
23. Dardagny	6	2	1	3	—	—	—	2	3	—	—	5
24. Genthod	8	—	—	—	—	—	—	1	6	—	—	7
25. Gy	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
26. Hermance	—	1	—	1	—	—	—	1	2	—	—	3
27. Jussy	4	—	1	1	—	—	—	1	—	—	—	1
28. Laconnex	2	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	3
29. Meinier	2	2	—	2	—	—	—	1	4	—	—	5
30. Meyrin	13	6	1	7	—	—	—	4	8	—	—	12
31. Onex	4	1	1	2	—	—	—	2	—	—	—	2
32. Perly-Certoux	6	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	3
33. Plan-les-Ouates	14	—	—	—	—	—	—	2	5	—	—	7
34. Pregny	4	4	—	4	—	—	—	2	6	—	—	8
35. Presinge	4	—	—	—	—	—	—	3	1	—	—	4
36. Puplinge	3	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
37. Russin	2	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
38. Grand-Sacconnex	13	—	1	1	—	—	—	3	8	—	—	11
39. Satigny	11	2	1	3	1	1	—	3	3	—	—	6
40. Soral	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Thônex	12	—	2	2	—	—	—	22	27	—	—	49
42. Troinex	3	1	—	1	—	—	—	3	3	—	—	6
43. Vandœuvres	12	2	2	4	—	—	—	3	4	—	—	7
44. Versoix	27	7	1	8	1	1	—	10	5	1	—	16
45. Veyrier	5	2	—	2	—	—	—	6	5	—	—	11
Communes rurales	252	55	16	71	3	3	—	122	155	1	1	279
Agglomération	1405	907	879	1786	26	16	42	921	974	3	1	1899
Total du canton 1934	1657	962	895	1857	29	16	45	1043	1129	4	2	2178
Total du canton 1933	1629	954	895	1849	28	24	52	1011	1164	4	3	2182
Différence	+28	+8	—	+8	+1	-8	-7	+32	-35	—	-1	-4